

Coordination nationale des collectifs NGHS

Réunion des 24 et 25 novembre 2012

Lieu

Théâtre de La-Ferté-sous-Jouarre 77.

Ordre du jour

Se reporter à we.riseup.

Introduction et organisation

Repas...La mairie de la Ferté a prêté les locaux et des moyens de transport. Gestuelle de communication héritée des indignés.

Présentation des participants et des collectifs

Collectif du Pays fertois : Jean Philippe Prevost, Marielle Richard, Christian Hardy, Isabelle Lévy.

Collectif Ile de France (IdF) : Mylène Roche, Micheline Coutelan (+ Relocalisons), Julien Renault, Anna Bednik, Alain Dordé (+ les Amis de la terre) , Guillaume Nicolas, Jérémy Dotti, Thierry Sallantin (+ Guyane), Philippe le Corneur, Philippe Boutin, Marie André. En Ile de France la situation est complexe entre concessions accordées, permis accordés et demandes.

Seine et Marne : Jane Buisson (Collectif 77 + Nature environnement 77), Annick Manteaux (collectif sud 77, permis Savigny le Temple), Pierre Doerler (+ association pour la création d'un PNR), Déborah Duteil (collectif briard, permis de Leudon, Coulommiers, vigilance plateforme de Doue), Isabelle Ksyk et Isabelle Michaud-Pascual (Bocage gâtinais), Laurence Khun (Comité de réflexion et d'initiative et conseillère municipale de Nonville), Vincent Carré et Sylviane Tronche (collectif Marne-Ourcq-Multien).

Essonne : David Ammar (Morsang), nouveau collectif, 4 puits de pétrole sont exploités par Vermillon.

Picardie : Monique Laugle (CARMEN) permis Château-Thierry et Est-Champagne.

Nord : Jacques Lainet (Hainaut).

Nord-Pas de Calais : Christine Poilly, Guy Vanderpepen. Ils sont concernés par le gaz de houille.

Aisne : Rossano Pulpito (Gazpart, Soissons), Claude Brunet (Gazpart),

Ardèche : Christophe Léon, Paul Reynaud (collectif 07). Le collectif et les élus ont fait reculer la société Mouvoil qui voulait faire des recherches sismiques sur les communes incluses dans le permis du bassin d'Alès.

Drôme : Alain Volle (collectifs Grand valentinois, Val de Drôme et Roynac), Anne DEZ (FRAPNA 26), Michel Philippe Perin Dureau (Collectifs Drôme, Drôme des Collines Nord Romans, représentant personnel d'Eric Ferraille président de la FRAPNA Région, association No Gazaran). Alain indique que le collectif du Val de Drôme a choisi de présenter son action de façon festive. Il a organisé une rencontre des collectifs drômois à Aurel.

Isère : Danielle Finizio, Rosy Tondeu. Le collectif Bièvre compte environ 250 membres et est concerné par le permis des Pré-Alpes qui descend jusqu'à Gap.

Gard : Hein Goossens (collectif Rochegude/Rivières, VIA 30, 22 septembre sud), Bruno Hérail (collectif viganais), Jacqueline Balvet (collectif d'Anduze, 22 septembre, ATTAC). Bruno estime qu'il faut développer la convergence des luttes (nucléaire, NDDL, ...). Jacqueline signale que la pression des collectifs a obligé la ministre de l'écologie à créer une commission d'expertise indépendante sur le permis du bassin d'Alès. Il faut harceler les ministères (appels téléphoniques, mails, courriers).

Var : Mina Camois et Ivan Daluzeau (collectif Entrecasteaux). Ils restent mobilisés, même si des personnes estiment que le combat est gagné depuis l'abrogation des permis.

Hérault : Vincent Espagne (collectif Plaine du Languedoc, Lodève), Sand Richier (collectif Grand Montpellier). Sand nous informe que les membres du collectif se concentrent sur l'information des montpelliérains. Vincent signale que la société Lundin a des pratiques condamnables au Soudan.

Lozère : Olivier Guash, Estelle Tardy (collectif Causse Méjean + Florac),

Simon Bouchard étudiant en design, projet d'étude en gaz de schiste.

Catherine Niarfeix et Michel Quiban : membres d'aucun collectif, ont entendu parler de la réunion

Présentation des cinq ateliers

- A : Code minier, directive européenne (UE) et forum social mondial de Tunis (FSM),
- B : Permis,
- C : VIA Nationale (VIAN),
- D : Amélioration de l'échange des techniques, des pratiques et des outils entre les collectifs,
- E : Communication, rédaction d'un communiqué de presse.

Réactions

Estelle conteste la méthode des groupes de travail qui intrinsèquement exclut une partie des membres.

Isabelle Michaud constate que la base de données sur les permis a un aspect très technique.

Jérémy indique que les groupes sont mis en place pour faire un travail technique.

Vincent note que Romain Porcheron a proposé de travailler sur la rédaction du code minier. Le travail des collectifs pourra alimenter ce que vont faire les Amis de la terre. Pour lui la Directive EIE (Etude de l'impact environnemental) renforce la position des citoyens. Il n'accepte pas les observations de MPPD car il dénigre la coordination.

Forum Social Mondial

Jacqueline Balvet indique que les infos sur ce forum circuleront sur la liste nationale. Il faut réserver la semaine du 26 au 30 mars pour aller au FSM de Tunis. Elle nous tiendra informés de ce qu'il s'y passera. Pour participer au travail sur le contenu : informations à partir de mi-décembre et participation au groupe de travail en janvier. Il faut exiger la création d'une cour mondiale de justice de l'environnement.

Vincent Espagne : important de faire le lien entre les luttes (Afrique, Amérique latine,...). Atelier de travail sur l'extractivisme au niveau mondial.

Rencontre avec Madame le Maire de la Ferté sous Jouarre

Elle a fait part de son analyse de la situation dans le département et de ses réactions. Une discussion a eu lieu sur les pouvoirs d'un maire en matière de recherche et d'exploitation de gaz et huiles de schiste. Elle va interpeller l'association des maires de 77.

Restitutions des groupes de travail

Groupe A

Compte rendu du groupe de travail



CR-Gt-Code-minier.pdf

Rapporteur MPPD

Réforme du code minier : Les Amis de la Terre ont été invités à participer aux travaux de la commission Tuot. Ils ont proposé que les collectifs alimentent le débat. Une quinzaine de personnes, issues de collectifs, ont travaillé dans ce sens. Ils ont notamment porté l'exigence d'une autorité indépendante (voir le compte-rendu du groupe de travail en pièce jointe).

La question se pose : faut-il que les collectifs s'engagent dans le débat sur cette révision ? Des collectifs pensent que non. Par exemple celui du Causse Méjean, avec une contribution lue par Estelle : « le code minier est le dernier rempart qu'il nous reste ! (...) La réforme est pilotée par les groupes pétroliers (...) La réforme est comparable à la réforme de l'urbanisme : les maires seront seuls face aux groupes pétroliers (...) C'est le démantèlement des institutions au profit des lobbies financiers et industriels ».

Vincent rappelle le calendrier : On ne saura rien du contenu proposé par le gouvernement avant janvier 2013. Le fonctionnement a été acté lors de la précédente réunion des collectifs : les collectifs font librement des propositions, ce qui n'empêche pas une position exprimée lors d'une réunion en coordination. Le groupe de travail reste ouvert et il doit s'élargir.

De plus, le gouvernement ne doit pas passer en force en légiférant par ordonnance et des dispositions du code de l'environnement doivent être modifiées (renforcement de la convention d'Arrhus, directive EIE modifiée). Les citoyens devraient avoir le droit de s'exprimer par référendum d'initiative locale.

Groupe B

Rapporteur : Isabelle Michaud

Besoins/objectifs :

Une base de données publique, à vocation informative et pédagogique, devant aussi faciliter la mobilisation sur les territoires concernés : outil d'information, de formation, en relation avec l'outil de veille et permettant d'accéder aux différents documents – administratifs, argumentaires, cartes. Les documents « militants » associés peuvent être locaux (sur chaque permis) ou plus généraux (mis en relations par rapport aux particularités du contexte géologique, par exemple).

Retour d'expérience/difficultés (2 exemples) :

Ardèche : un système de veille qui marche très bien, « tout le monde sait à quoi ressemble un camion sismique »... mais, en Ardèche il n'y a que 6 permis contre soixantaine en IDF, l'organisation est beaucoup plus aboutie et l'implication est nettement plus forte ; 111 structures, environ 60 personnes à travailler environ 4h/jour ; 12 commissions composées de 10 personnes chacune.

En IdF, il y a des demandes de permis où il n'y a aucun collectif. La notion du territoire en IdF est floue, les liens sont distendus, les limites sont difficiles à fixer : où s'arrête l'IdDF ? et le Bassin parisien ? Il faut rassembler les infos pour amener la veille car il y a une très grande complexité (ou même les militants impliqués y voient rarement très clair).

Pourquoi créer une base ?

Elle s'adresserait à un citoyen lambda qui fait de la veille ou qui remarque quelque chose par hasard (une foreuse...), à la population locale, aux militants (pour la veille, pour répondre à la presse, etc.), à la presse.

Page d'accueil et glossaires (présentations) :

Type de titres miniers : demandes de permis, permis, demandes de concessions, concessions (la stratégie d'action n'est par ailleurs pas la même).

Procédure d'octroi (du tout début – demande de permis de recherche à la toute fin – concession).

Montrer les différentes étapes, les instances auprès desquelles on dépose les demandes (permis, autorisation des travaux etc.), les documents administratifs existants. Pour les collectifs et les militants : kit de recherche de documents et d'infos.

Conventionnel ou pas ? Expliquer pourquoi nous ne savons pas à 100% ce qui est conventionnel et ce qui ne l'est pas et expliquer pourquoi tous les titres miniers sont à surveiller aujourd'hui (+ critères possibles pour le déterminer et difficultés qui se présentent).

Type d'infos en exemple :

Commune :

- position de la mairie vis-à-vis des gaz et huiles de schiste (motion ou arrêté adoptés),
- demandes d'autorisation de travaux ;
- présence ou pas d'un collectif et distance (et aussi les compétences présentes sur place, avec contacts, ex. un hydrogéologue, juriste etc.).

Plateforme (ex. Doue) :

- Nombre de puits ;
- Demandes d'autorisation de travaux ;

Type de titre minier Société pétrolière

- titres miniers détenus, etc.

Autres infos (en vrac) :

- personnes-aides (sur place et nationalement ; ex : le collectif 07 => « ressources nationales », à travers les commissions : juridique, scientifique, géologie, etc.
- contact pour chaque commune, plateforme, titre minier, etc.

- Commission départementale CODERST, CDCEA (fonctions en amont, etc)
- documents « militants » :
 - locaux (sur chaque permis, faits par des collectifs locaux)
 - plus généraux (mis en relations par rapport aux particularités du contexte géologique, par exemple).

A définir/lister etc. :

Le kit de recherche/ kit militant doit être fait rapidement en prévoyant la généralisation des enquêtes publiques.

Sources : Comment accéder aux documents ?

- documents administratifs et infos ;
- documents qu'il faut aller « pêcher » à la mairie ou apportés par « la veille ».

Qui alimente ?

Prototype avec les infos dont nous disposons déjà, notamment sur l'IdF.

Appel à tous les collectifs de nous faire parvenir des infos : leurs communes, leurs titres miniers etc.

Notes/précisions :

Proposition pour le titre : BD des titres miniers et pas seulement gaz et pétrole de schiste (en prévision d'autres TM).

Les demandes de permis sont recevables ou pas ; quand elles sont recevables elles sont en instruction. La notice d'impact qui accompagne la demande pour qu'elle soit recevable est très succincte.

Conclusion :

L'outil parfait n'existe pas mais il existe des urgences

- 1) on le veut EVOLUTIF FLEXIBLE
- 2) cette base de données n'est pas un but en soi => besoin de fusionner avec VIA ou peut-être d'être coupée, personne n'en a la propriété, elle est à tous,
- 3) mise en place d'un groupe technique de suivi de la base de données en liaison avec le site de la coordination (voir avec le groupe communication) ou un serveur dédié, à arbitrer en fonction des besoins.

Groupe C

Rapporteurs : Mina et Olivier

Présentation technique : Christophe

Rappels : VIA: Vigilance, Information, Alerte-Action

VIAN: VIA Nationale

CN : coordination nationale



VIAN

Schéma Fonctionnement

1ÈRE PARTIE. Présentation d'un diaporama VIA utilisé en réunion publique lors de la récente mobilisation sur le Bassin d'Alès.

Ce document a été utilisé en réunion publique pour illustrer les objectifs et modalités de la mobilisation à l'approche des travaux des foreurs dans le cadre de la mobilisation des communes concernées par l'annonce de la campagne sismique de Mouvoil (concernant le permis du Bassin D'Alès, chevauchant le Gard et l'Ardèche). Il est accompagné d'un plan (format .doc) pour l'exposé oral.

Les collectifs présents ont demandé que ces documents soient mis à disposition des collectifs locaux qui

souhaiteraient les utiliser.

Ils sont téléchargeables à partir d'un index en ligne en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.stopaugazdeschiste07.org/telechargement/vian/>

Ils sont modifiables, vous pouvez remplacer les photos et textes spécifiques au Bassin D'Alès par des documents concernant votre secteur.

2ÈME PARTIE. Structuration de VIAN. Douze questions figuraient à l'ordre du jour. Certaines ont été regroupées dans le cadre du travail de groupe. Des propositions ont été émises pour chacune, l'ensemble a été approuvé par l'assemblée de la CN. En voici le compte rendu (les questions sont en italiques):

Point 1. *Rôle de la VIAN? Types d'actions (actions mails, blocages, actions avec ou vers les élus, ...)*

VIAN a été créée pour soutenir, par une ou plusieurs actions à portée nationale, les collectifs locaux qui engagent une action locale. C'est un « outil » qui permettra d'élargir l'action depuis le local. Il n'y a pas de hiérarchie décisionnelle entre les VIA et VIAN dont le travail est complémentaire.

Point 2. *Les outils: contacts presse, liste de diffusion, le site de la CN, ... ?*

Pour coordonner les actions avec efficacité, VIAN devra disposer d'outils spécifiques permettant de regrouper des données utiles à l'action: par exemple une liste des contacts presses locales et nationales, une autre concernant les élus qui sont favorables à notre cause, etc... Le principe est retenu, mais les modalités pour établir ces outils ne sont pas encore définies.

La communication du groupe VIAN vers l'ensemble des collectifs locaux peut se faire par la liste GHDS ou le site de la CN. Pour faciliter la reconnaissance des mails, il suffit que chacun précise bien en objet « VIAN ».

Remarque : le groupe VIAN dispose aussi d'une boîte mail à usage de liste de discussion.

Point 3. *Organe de propositions ou organe de décisions?*

VIAN travaille à l'élaboration d'actions nationales qui seront présentées à la CN sous forme de propositions. Pour ce qui est de l'élaboration de ces projets, son fonctionnement s'apparente donc à celui d'une commission de la Coordination Nationale.

Point 4. La création du Comité de Veille Nationale a déjà fait l'objet d'un appel lors d'une précédente CN (Cf. compte-rendu CN du 30/06 et 01/07/2012 à Lyon). Pour faciliter les inscriptions des personnes intéressées, un google doc est mis en place :

<http://www.stopaugazdeschiste07.org/telechargement/vian/>

Les compétences recherchées sont les suivantes (liste non exhaustive):

- Géologues
- Toxicologues
- Hydrologues
- Agriculteurs
- Juristes
- Militants expérimentés
- Militants spécialisés
- Informaticiens

- ...

Point 5, 10 et 11. *Comment et par qui peuvent être prises les décisions d'actions? Articulation du travail entre VIAN et les VIA ? Comment préserver la souveraineté des collectifs locaux ?*

Ces questions ont été regroupées car elles sont illustrées par le schéma de fonctionnement VIAN. La situation peut être différente suivant l'origine de l'action locale. Par exemple, nous souhaitons bloquer les travaux d'implantation d'une plateforme de forage :

- Si un collectif local existe, la proposition d'une action nationale peut être faite en concertation avec les référents de ce collectif, ou avec le comité de veille local. Dans tous les cas, le mode de fonctionnement doit être respectueux de la souveraineté du collectif local.
- Dans le cas où il n'existerait pas de collectif local ou voisin en mesure de démarrer une action locale, le Comité de Veille Nationale serait amené à élaborer par lui-même un plan d'action et à le soumettre à la CN.

Processus de décision (avec collectif local):

- A) Une action locale est démarrée (blocage de camions sismiques, blocage d'une plateforme,...) par un collectif qui estime qu'il serait intéressant d'élargir cette lutte locale au niveau national.
- B) À la demande du collectif local, le Comité de Veille Nationale évalue la pertinence d'une action sur tout le territoire et élabore un ou plusieurs plans d'action nationale.
- C) En accord avec le collectif local, ce ou ces plans sont proposés à la CN.
- D) La CN discute et valide un choix d'action nationale, soit par réunion, soit par mail.
- E) L'ensemble des collectifs locaux est consulté (par mail avec délai de réponse).
- F) L'action nationale est lancée, avec les éventuelles modifications proposées par les collectifs locaux.

Remarque 1 : le processus peut paraître long, mais il est nécessaire qu'une action de blocage engageant l'ensemble des collectifs de France soit particulièrement bien préparée. Une telle action, en cas d'échec, pourrait avoir des répercussions négatives pour notre mouvement.

Remarque 2 : le schéma en annexe ne reflète pas précisément ce que certains collectifs attendent de VIAN. Ce schéma est donc appelé à évoluer. Une proposition sera faite en ce sens pour la prochaine CN.

Point 6. *Comment élargir la VIAN à l'ensemble des collectifs de France?*

Des communications spécifiques VIAN seront faites en préparation avant chaque CN, sur la liste GHDS, pour que les collectifs intéressés puissent s'y investir.

Point 7. *Continuer les ateliers VIAN en CN?*

Proposition de poursuivre la structuration de VIAN en CN, en prévoyant une durée plus longue pour le travail en atelier.

Point 8. *Nécessité de poursuivre aussi des ateliers VIA en CN?*

Les ateliers aborderont aussi la VIA en cas de demande de collectifs. Dans ce cas, il faudrait que les collectifs intéressés se fassent connaître avant la CN, lors de la préparation de l'ordre du jour, pour prévoir un second intervenant.

Point 9. Rédaction d'un document spécifique VIAN à destination des collectifs locaux ?

Un document de « recollement » des travaux réalisés lors des différentes CN par l'atelier VIAN sera réalisé afin de regrouper toutes les données à ce sujet. Il pourra être diffusé sur la liste GHDS avant chaque CN pour information. Les éventuels travaux intermédiaires du groupe VIAN y seront résumés pour information des collectifs locaux.

Point 10 Alerte – communauté virtuelle – pétition Belgique et Hollande.

Hein, un militant du collectif de Rochegude (Gard) a monté un site d'alerte local pour le Gard. Le collectif 07 pourrait éventuellement s'y associer, les deux départements étant concernés par le même permis. Il propose de réaliser un site similaire à l'usage national.

L'idée est intéressante cependant, dans l'état actuel, il paraît prématuré de créer un tel site national car nous n'avons pas les moyens de le gérer. Il faut d'abord structurer VIAN. Par contre, un collectif d'Ile de France est intéressé pour monter un site sur ce modèle. Ce sera l'occasion de mettre au point un modèle reproductible et éventuellement utilisable par d'autres collectifs dans le cadre de leur VIA. À suivre...

Les 2 autres propositions, communauté virtuelle et pétition sont plutôt du domaine de la communication. Le groupe VIAN ne s'est pas prononcé à leur sujet.

Présentation du projet de Hein

Idées :

- Mise en place d'un réseau social équivalent au réseau Facebook mais réservé aux membres des collectifs ;
- Intégrer une base de données de tous les permis ;
- URGENCE : ne pas attendre la prochaine CN avant de lancer le projet ;
- Projet de pétition locale pour le bassin d'Alès (250 000 mails dans sa liste de diffusion) qui n'a pas abouti = il propose de le faire au niveau national et de faire une pétition en direction des belges et hollandais « votre lieu de vacances préféré est en danger ! ».

Réactions

Dans le cas où aucun collectif n'existe dans un secteur, le comité en réfère à la CN. D'expérience, il n'y a pas eu d'urgence qui ait justifié de prendre une décision en court-circuitant la CN. Si le comité se plante, ce serait dramatique.

Une proposition d'Isabelle Michaut : pourquoi ne pas tester la VIA là où il n'y a pas de collectif?

Bruno Héral a l'impression de croire que les collectifs sont combatifs, ce qui n'est pas forcément le cas. C'est un schéma militariste, il préfère un bordel un peu organisé. Cette structuration ne lui semble pas nécessaire.

Vincent Espagne est du même avis que Bruno. Il faut organiser les groupes de travail en amont avant la CN. On oublie le fond, on n'a pas parlé du fond. Les pétitions : quelle utilité ? Aucune des pétitions européennes lancées n'ont été recevables. Il y a pourtant des pétitions nationales de différents pays qui pourraient être regroupées et on aurait le million de signatures.

Hein estime que le schéma n'est pas pyramidal et que ce n'est qu'un schéma de processus !

Validation de la proposition

Ces propositions seront envoyées aux collectifs locaux pour validation. La prochaine coordination nationale fera le bilan.

Groupe D

Créer un collectif

Kit collectif gaz de schiste : comment créer un collectif, disposer des documents d'information, un diaporama, kit graphique à utiliser librement, organiser une réunion interne, comment mettre en place une réunion d'information publique, démarches auprès des élus. Pour participer à la liste de diffusion nationale : demande d'inscription auprès de ghds-coord-echangeons@googlegroups.com.

Faire vivre le collectif

Kit du militant : tracts, idées d'actions, ... S'approcher des habitants pour leur demander de placer panneaux ou affiches devant chez eux.

Faire une charte visuelle commune qui identifie le combat contre les hydrocarbures de schiste. Cette charte est proposée et les collectifs en disposent librement.

Collaborer

Site web national www.nongazdeschiste.fr : améliorer sa visibilité, le valoriser et le promouvoir.

Partager au maximum les divers documents que les collectifs ont créés.

Outil web collaboratif : <http://we.riseup.net>.

Diffusion des vidéos libres de droit : alternatives à « Gasland » qui n'est plus utilisable sans devoir s'acquitter de droits de diffusion : « the sky is pink » (18min) et « la chasse aux schistes » (France 24 – 20min).

2 journées d'école buissonnière (genre université d'été) : traiter des questions d'ordre technique et de fond, se former, échanger.

Communiquer

Tracts, quizz, communiqué de presse. Proposer une méthodologie pour rédiger un communiqué de presse.

Groupe E : Communiqué de presse

Le groupe E a élaboré un texte martyr qui est modifié, complété et adopté par les participants.



com-presse-25novembre.pdf

Clôture

Merci à toutes/tous d'être venus ! Merci au collectif fertois pour l'accueil !